

REDUIRE LES DECHETS POUR UN AVENIR DURABLE : ENGAGEONS-NOUS ENSEMBLE !

Face aux défis environnementaux croissants et à l'augmentation des coûts de traitement, la réduction de nos déchets s'impose comme une nécessité tant écologique qu'économique. Dans cette optique, la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (CCGPSL) s'engage résolument dans un programme de prévention des déchets.

NOTRE OBJECTIF : RENFORCER LE TRI SELECTIF

- Tri accru des emballages (bac jaune)
- Tri des biodéchets (composteur individuel ou collectif)
- Tri du verre (point d'apport volontaire)
- Réduction des déchets dans le bac gris (couvercle vert)

Depuis le début de l'année 2024, le tri sélectif des biodéchets est désormais généralisé, ce qui implique que chaque foyer doit disposer de moyens spécifiques pour trier ces déchets. La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (CCGPSL) assure la mise à disposition de composteurs individuels ou collectifs, avec actuellement 81 points de dépôt répartis notamment dans les villages, les jardins partagés et les cours d'écoles.

Pour accompagner cette transition, à partir du 2 avril 2024, une phase d'expérimentation sera lancée dans huit communes, à savoir Claret, Fontanès, Le Triadou, Les Matelles, Saint-Bauzille-de-Montmel, Saint-Jean-de-Cornies, Sainte-Croix-de-Quintillargues et Vailhauquès. Cette phase expérimentale modifiera les fréquences et les modalités de collecte des bacs individuels.

En réponse à ces changements, la Communauté de communes ajustera son service de collecte en réduisant la fréquence de passage des bennes pour les déchets ménagers. Cette mesure présente également des avantages environnementaux, puisque la réduction du nombre de tournées annuelles, associée à une meilleure utilisation des camions grâce à un taux de remplissage plus élevé, contribue à améliorer le bilan carbone. De plus, cela permet de gérer les biodéchets en régie à coût constant.

TRIER LES BIODECHETS

Le tri des biodéchets permet de réduire d'un tiers le poids de la poubelle grise à couvercle vert appelées ordures ménagères résiduels (OMR). 1/3 des déchets contenus dans ces bacs sont des épiluchures et des restes de repas, valorisables par compostage.

DES BACS JAUNES PLUS GRANDS

Dans ces 8 communes, les bacs individuels à couvercle jaune de 120 litres sont progressivement remplacés par des bacs de 240 litres et ce depuis décembre 2023. Pour connaître le passage dans votre commune, consultez l'Agenda sur grandpicsaintloup.fr et réservez dès maintenant votre bac *via* le formulaire sur le site de la CCGPSL.

REDUCTION DES COLLECTES

En collectant les ordures ménagères une fois par semaine au lieu de deux, nous visons à modifier les habitudes des habitants pour favoriser la réduction des déchets.

Ensemble, nous pouvons faire la différence ! La réduction des déchets est un engagement communautaire essentiel pour préserver notre environnement et construire un avenir durable pour nos générations futures.

Calendrier des collectes à partir du 2 avril 2024

COMMUNES	OM (BAC GRIS)	TRI (BAC JAUNE)
Claret	Mardi	Mercredi
Fontanès	Mardi	Mardi
Le Triadou	Vendredi	Jeudi
Les Matelles	Jeudi	Lundi
Saint-Bauzille-de-Montmel	Jeudi	Jeudi
Saint-Jean-de-Cornies	Lundi	Mardi
Sainte-Croix-de-Quintillargues	Mardi	Lundi
Vailhauquès	Mardi	Vendredi